

DELIBERATION (2023-8)

DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Approbation du compte administratif - Budget principal - Budget assainissement

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10 Secrétaire : M Patrick JULLIEN

POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :

Le Maire ne participe pas au vote

Date de convocation : 2 mars 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain LAGRU, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
			DEFICIT			
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		62 104,73	136 589,38			
Opérations de l'exercice	406 101,59	516 453,33	334 412,26	344 129,26		
TOTAL	406 101,59	578 558,06	471 001,64	344 129,26	877 103,23	922 687,32
Résultat de clôture		172 456,47	126 872,38			45 584,09
Restes à réaliser			29 683,00		29 683,00	
TOTAUX CUMULES		172 456,47	156 555,38			15 901,09
RESULTATS DEFINITIFS		172 456,47	156 555,38			15 901,09

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		9 304,68		69 922,05		
Opérations de l'exercice	44 244,83	38 871,24	12 171,06	29 326,88		
TOTAL	44 244,83	48 175,92	12 171,06	99 248,93	56 415,89	147 424,85
Résultat de clôture		3 931,09		87 077,87		91 008,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 931,09		87 077,87		91 008,96
RESULTATS DEFINITIFS		3 931,09		87 077,87		91 008,96

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé le registre des délibérations : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : Sébastien SIREIX (pouvoir Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir Alain LAGRU) Michel MARTINIANI (pouvoir P BRUHAT).

Absent excusé : Antoine MARCHAND

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus
Affiché le 7 mars 2023

En Mairie de La Roche Noire, le 7 mars 2023
Le Président Alain LAGRU.